

LA BELGIQUE PREND LES RENES DE L'UNION EUROPEENNE

Jeudi 1^{er} juillet, la Belgique a succédé à l'Espagne à la présidence de l'Union Européenne.

En effet, malgré la mise en œuvre du Traité de Lisbonne et notamment l'instauration d'une présidence stable du Conseil européen pour 2 ans et demi, le système des présidences tournantes semestrielles reste en vigueur au niveau des différents Conseils des ministres de l'Union.

Mais, à la différence de l'Espagne, qui avait démarré sa présidence en fanfare, souhaitant lui donner un éclat peu compatible avec le nouveau cadre institutionnel européen, la Belgique envisage son rôle avec beaucoup plus de modestie. Une attitude dictée à l'évidence par la situation politique interne très instable du royaume belge.

En effet, suite aux élections du 13 juin dernier, qui ont vu la victoire des indépendantistes en Flandre et des socialistes en Wallonie, le premier ministre Yves LETERME ne peut que gérer les affaires courantes à la tête d'un gouvernement provisoire. Un gouvernement de coalition entre partis francophones et néerlandophones devrait prendre ses fonctions en octobre, c'est-à-dire à mi-parcours de la présidence belge, ce qui avait suscité de vives inquiétudes. Les autorités belges se sont toutefois montrées rassurantes, expliquant que la présidence de l'Union avait été préparée avec soin depuis deux ans. En outre, la coopération étroite instaurée dans le cadre du trio de présidences avec l'Espagne (1^{er} semestre 2010) et la Hongrie (1^{er} semestre 2011) est la garantie d'une certaine continuité.

Quoiqu'il en soit, les 6 mois de présidence espagnole ont marqué une perte d'importance de la présidence tournante au sein des institutions européennes issues du Traité de Lisbonne. La volonté affichée par Yves LETERME de laisser le devant de la scène au *Président permanent du Conseil européen*, Herman VAN ROMPUY, et à la *Haute Représentante pour les Affaires Etrangères*, Catherine ASHTON, ne pourra que confirmer cette tendance.

Alain MARTY
Centre d'information Europe Direct